

**Liste des TIAM identifiés par les municipalités pour la demande de suspension temporaire****Amos**

Périmètre d'urbanisation avec une bande de protection de 1000 m

Aire d'alimentation des puits de la Ville

Refuge Pageau (lots : 2 977 575, 3 118 533, 3 118 534 et 3 118 535 du cadastre du Québec)

**Barraute**

Périmètre d'urbanisation

Aire d'alimentation des puits municipaux

Secteur de villégiature du Mont-Vidéo côté Nord et chemin du Mont-Vidéo des deux côtés

Zone agricole des secteurs suivants : Rang 1-2 Est et Ouest, côtés nord et sud

Rang 3-4 Est et Ouest, côtés nord et sud

Rang 4-5 Ouest, côtés nord et sud

Rang 6-7 Est et Ouest, côtés nord et sud

Rang 10 Ouest, côtés nord et sud

Secteur de villégiature autour du lac Fiedmont

**Berry**

Périmètre d'urbanisation (Paroisse St-Nazaire) et paroisse St-Gérard

Camping du lac Berry

Secteur résidentiel situé autour du lac Berry

Centre d'interprétation de la forêt

**Champneuf**

Périmètre d'urbanisation

Camping du lac à Charles

**La Corne**

Périmètre d'urbanisation

Forêt ornithologique Askikwaj

Lac Baillargé (projet d'alimentation en eau de surface)

Glissade municipale

**La Morandière**

Périmètre d'urbanisation

Lots du secteur situé au sud du périmètre urbain comprenant une partie des zones AF-2 et AF-3

Halte routière du lac Castagnier

Parcs des Pionniers

Cimetières (3)

<b>La Motte</b>
Périmètre d'urbanisation
Zones de conservation telles qu'identifiées au SAD de la MRC d'Abitibi
Secteur résidentiel situé sur le chemin du Quai entre le numéro civique 170 jusqu'au 268
<b>Landrienne</b>
Périmètre d'urbanisation
Lots des zones AG-1, AG-2, AG-3, CO-1 et IB-1
Aire d'alimentation en eau potable
<b>Launay</b>
Périmètre d'urbanisation
Parc municipal et sentier pédestre : 4 880 169
Lac Sable : matricule 7496-05-9424
Sentier de ski de fond : 4 881 880
Ancien site d'enfouissement : 4 880 119
Compensation de terres avec RNC : 4 881 883, 4 881 881, 4 881 886, 4 881 885, 4 881 258 et 4 881 887
<b>Preissac</b>
Périmètre d'urbanisation avec une bande de protection de 1000 m
Lots des zones VC-1 à VC-13, VD-1 avec une bande de protection de 600 m
Lots des zones Rec-1 à Rec 7
Lots des zones CO-1 et CO-2
Refuges biologiques inscrits au plan d'urbanisme
<b>Rochebaucourt</b>
Périmètre d'urbanisation
<b>Saint-Dominique-du-Rosaire</b>
Périmètre d'urbanisation
Collines Béarn
<b>Sainte-Gerturde-Manneville</b>
Périmètre d'urbanisation
<b>Saint-Félix-de-Dalquier</b>
Périmètre d'urbanisation
Aire d'alimentation (bactériologique et virologique) des puits de la municipalité
<b>Saint-Marc-de-Figuery</b>
Périmètre d'urbanisation
Section zonée agricole du chemin de l'Église (nord et sud)
Secteurs résidentiels aux abords des lacs Figuery, La Passe, La Motte, et de la rivière Harricana

<b>Saint-Mathieu-d'Harricana</b>
Périmètre d'urbanisation
Aires d'alimentation d'Eska, de la source Périgny et de la Ville d'Amos
Secteur résidentiel autour du lac des Hauteurs avec une bande de protection de 600 m
Sentiers municipaux faisant l'objet d'un bail au MERN
<b>Trécesson</b>
Périmètre d'urbanisation
Secteur résidentiel de La Ferme
<b>TNO Chicobi</b>
Périmètre d'urbanisation
Secteur de villégiature autour du lac Cornier
Camp-École Chicobi
Aires protégées (Réserves écologiques et aquatiques)